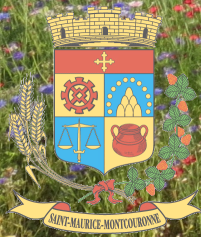


LE SAINT-MAURICIEN



FLASH SPECIAL BUDGET

www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr

Le Conseil Municipal du 15/04/2016

Mercredi 15 Avril, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni pour adopter les délibérations suivantes :

Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes administratifs 2015 (Commune/CDE/CCAS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion et les comptes administratifs suivants :

Communal	Résultats de clôture 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultats de l'exercice 2015	Résultats de clôture 2015
Investissement	-29 239.62		69 951.34	40 711.72
Fonctionnement	174 389.80	74 389.80	151 668.24	251 668.24
Total	145 150.18	74 389.80	221 619.58	292 379.96

Caisse des Ecoles	Résultats de clôture 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultats de l'exercice 2015	Résultats de clôture 2015
Fonctionnement	15 375.92		-3 241.70	12 134.22

CCAS	Résultats de clôture 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultats de l'exercice 2015	Résultats de clôture 2015
Fonctionnement	10 103.82		-3 505.83	6 697.99

Affectation des résultats 2015 Budget Communal/CCAS/CDE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- **d'affecter** les résultats de l'exercice 2015 de la commune, du CCAS et de la CDE

- L'excédent d'investissement reporté est de 40 711,72 €
- L'excédent de fonctionnement reporté est de 151 668,24 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé est de 100 000 €
- L'excédent de fonctionnement reporté du CCAS est de 6 697,99 €
- L'excédent de fonctionnement reporté de la CDE est de 12 134,22 €

Vote des taux de fiscalité 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver les taux d'imposition de l'année précédente ce qui établit le budget de recette à un montant de 676 886 € :

Habitation : 14,00 % **Foncier bâti** : 10,80 % **Foncier non bâti** : 99,48 %

Participation communale 2016 (CCAS/Caisse des Ecoles)

Afin d'équilibrer le budget annexe du CCAS et le budget autonome de la Caisse des Ecoles, la participation communale annuelle sera :

- Centre Communal d'Action Social : 9 000 €
- Caisse des Ecoles : 12 000 €.

Adoption des Budgets Primitifs 2016 (COMMUNAL/CCAS/CDE)

Le projet de budget Primitif présenté par M. Le Maire s'équilibre suivant les dépenses et recettes ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 17 POUR, 1 Abstention (M PREKOP), adopte les budgets primitifs suivants:

⇒ Fonctionnement : total dépenses 1 204 783 € et total recettes 1 204 783 €

⇒ Investissement : total dépenses 358 011,72 € et total recettes 358 011,72 €

- Le budget du CCAS qui s'équilibre comme suit : total dépenses 18 697,99 € et total recettes 18 697,99 €
- Le budget du CDE qui s'équilibre comme suit : total dépenses 34 134,22 € et total recettes 34 134,22 €

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 POUR, 1 CONTRE (Mme DILLMANN), décide :

- 1/ La suppression d'un poste à temps plein d'adjoint administratif de 2^{ème} classe ;
- 2/ La création d'un poste à temps plein d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.
- 3/ La création d'un poste d'agent polyvalent non titulaire à temps complet pour la période du 01/07/16 au 31/07/16
- 4/ La création d'un poste d'agent polyvalent non titulaire à temps complet pour la période du 01/08/16 au 31/08/16

Règlement du Cimetière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** le règlement du cimetière.

Changement de destinations des salles communales situées au 10-12 rue de bourguignette et autorisation du dépôt de déclaration préalable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable portant sur le changement de destination des salles communales en locaux commerciaux situés au 10-12 rue de Bourguignette

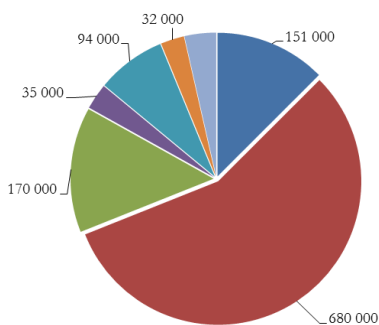
Adhésion de la CCPL au syndicat mixte de la CCPL au syndicat mixte ouvert (SMO) « Essonne Numérique »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la CCPL au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) « Essonne Numérique » dans le cadre de l'aménagement numérique de son territoire.

En complément des délibérations portant sur le budget 2016 vous trouverez ci-dessous la répartition de celui-ci, tant en Fonctionnement qu'en Investissement (recettes et dépenses).

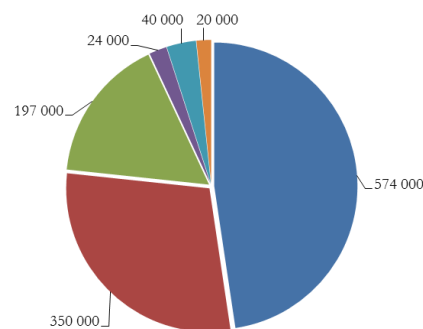
Fonctionnement

Recettes	
Report	151 000
Impôts locaux	680 000
Dotations de l'état	170 000
Locations	35 000
Périscolaire	94 000
Redevances	32 000
Divers	43 000
Total	1 205 000



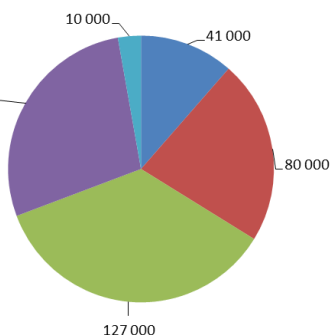
Fonctionnement

Dépenses	
Frais de personnel	574 000
Charges à caractères générales	350 000
Autres charges de gestion	197 000
Charges financières	24 000
FPIC	40 000
Divers	20 000
Total	1 205 000



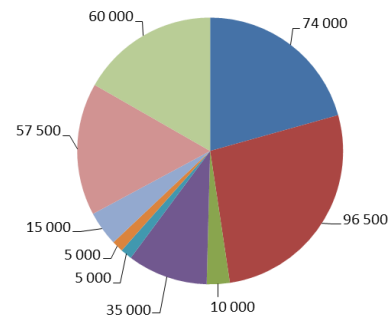
Investissement

Recettes	
Excédent 2015	41 000
FCTVA	80 000
Subventions	127 000
Affectations des résultats 2015	100 000
TA	10 000
Total	358 000



Investissement

Dépenses	
Travaux commune	74 000
Fonds de concours CCPL	96 500
Contrat de territoire CCPL	10 000
Contrat rural parking	35 000
Ecole	5 000
Illum./environ.	5 000
PLU	15 000
Emprunts part capital	15 000
Reports 2015	60 000
Total	358 000



Vous pouvez retrouver l'intégralité des délibérations sur le site de la commune : www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr



MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE
5, rue de Bourguignette (91530) - ESSONNE

